

**38 SP**

Nouveauté



Réf.	Désignation	Catégorie légale	Calibre	Ogive / Balle	Énergie (J)	Vitesse (m/s)	Cdt	Grains	Prix ttc
MRB1023	Cartouches GECO .38 Special 158 gr / 10,2 g FMJ Flat Nose	B	.38 Special	FMJ (Blindée)	435	295	50	158	24,00 € TTC

Commandez par téléphone au 02 31 32 80 25 ou directement en [magasin](#).

Une tête plate blindée conçue pour stabiliser l'ogive

La large section frontale de l'ogive FMJ Flat Nose favorise sa stabilisation et contribue à la précision. Cette architecture à tête plate autorise également une **balle de 158 gr / 10,2 g** tout en conservant la même longueur de cartouche, pour l'entraînement, le tir récréatif et les disciplines IPSC.

Contenu de la boîte

- Boîte de 50 cartouches

Caractéristiques techniques

- **Marque** : GECO
- **Gamme** : FULL METAL JACKET FLAT NOSE
- **Référence fabricant** : 2317716
- **Calibre** : .38 Special
- **Type de balle** : FMJ Flat Nose
- **Conception de la balle** : Ogive blindée à tête plate
- **Poids de la balle** : 158 gr / 10,2 g
- **Longueur du canon de référence** : 150 mm
- **Vitesse à la bouche** : 295 m/s
- **Énergie à la bouche** : 435 J
- **Coefficient balistique** : 0,113
- **Type d'arme** : Pistolet
- **Plomb** : Standard
- **Destination** : Entraînement, tir récréatif et disciplines IPSC

Données balistiques

Distance	Vitesse (m/s)	Énergie (J)
Bouche	295	435
10 m	287	421
25 m	281	401
50 m	278	373

Une ogive blindée à tête plate

La balle FMJ Flat Nose se caractérise par une surface frontale relativement large. Cette grande section participe à la stabilisation de l'ogive et constitue un facteur de précision pour le tir sur cible.

Une balle de 158 grains pour l'entraînement et l'IPSC

La conception à tête plate permet d'utiliser une ogive de masse supérieure sans augmenter la longueur totale de la cartouche. Cette référence de 158 grains est destinée à l'entraînement, au tir récréatif et aux disciplines IPSC.

Compatibilité avec les revolvers .357 Magnum

Une cartouche de .38 Special peut être chargée dans un revolver prévu pour le .357 Magnum, le .38 Special étant plus court. L'inverse n'est pas possible : une cartouche .357 Magnum ne doit jamais être chargée dans une arme conçue uniquement pour le .38 Special.

Réglementation

Catégorie B. L'acquisition est soumise à une autorisation préfectorale préalable. L'acquéreur doit notamment présenter une pièce d'identité, une licence de tir en cours de validité et une autorisation préfectorale valide accessible depuis le SIA. Une licence de tir seule ne permet pas l'achat.

Le port est interdit sauf autorisation exceptionnelle. Le transport exige un motif légitime ; la licence de tir constitue un titre de transport légitime dans le cadre de la pratique sportive. Les règles de conservation applicables à la catégorie B doivent être respectées.

Les prix de vente conseillés sont mentionnés à titre indicatif. Les armuriers sont libres de vendre au prix qu'ils souhaitent. Textes et photos non contractuels, sujet à modification.